

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

03/03/2023

Date d'affichage

06/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

13/03/2023

et publication du :

13/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. JOPPART Eric, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procurations :

Mme DELEUZE Chloé donne pouvoir à M. QUENTIN Régis, M. HUGON Lionel donne pouvoir à Mme DIDIER Françoise

Etai(ent) absent(s) :**Etaient excusés :**

Mme DELEUZE Chloé, M. HUGON Lionel, M. ROUX Vincent

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL01_09032023

Objet : Examen et vote du **Compte de Gestion 2022**

Le Maire de BEAULIEU rappelle et expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi, à la clôture de l'exercice, par le Trésorier du Service de Gestion Comptable d'AUBENAS, qui assure la gestion de notre collectivité.

Le Maire de BEAULIEU vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion 2022 est ensuite soumis à l'approbation du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal de BEAULIEU, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VOTE le compte de gestion 2022 du payeur départemental, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

Jean-François BORIE,

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul ROGIER,




DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

03/03/2023

Date d'affichage

06/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

13/03/2023

et publication du :

13/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. JOPPART Eric, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procurations :

Mme DELEUZE Chloé donne pouvoir à M. QUENTIN Régis, M. HUGON Lionel donne pouvoir à Mme DIDIER Françoise

Etai(ent) absent(s) :**Etaient excusés :**

Mme DELEUZE Chloé, M. HUGON Lionel, M. ROUX Vincent

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL02_09032023

Objet : Vote Compte Administratif 2022 et affectation du résultat

Le Maire présente les comptes de 2022. Vu les prévisions du Budget, les décisions modificatives et les réalisations tant en dépenses qu'en recettes dans les sections d'investissement et de fonctionnement, les comptes peuvent être arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses	Prévu :	867 560,81 €
	Réalisé :	778 420,31 €
	Reste à réaliser :	76 781,00 €
Recettes	Prévu :	1 017 560,81 €
	Réalisé :	771 395,53 €
	Reste à réaliser :	65 130,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	Prévu :	544 360,00 €
	Réalisé :	414 673,02 €
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	544 360,00 €
	Réalisé :	575 109,23 €
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 7 024,78 €
Fonctionnement :	160 436,21 €
Résultat global :	153 411,43 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. BORIE Jean-François

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

Jean-François BORIE,

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul ROGIER,

DEL 02_09032023 SUITE

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Beaulieu (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence du Maire, M. BORIE Jean-François.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	11	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. JOPPART Eric, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procurat ion(s) :

Mme DELEUZE Chloé donne procuration à Mr QUENTIN Régis
Mr HUGON Lionel donne procuration à Mme DIDIER Françoise

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
03 mars 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DELEUZE Chloé, Mr HUGON Lionel, Mr ROUX Vincent

Date d'affichage
06 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

13 mars 2023

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. ROGIER Jean-Paul

et publication du

13 mars 2023

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-François BORIE, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, le 24 mars 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	110 007,44
- un excédent reporté de :	50 428,77
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	160 436,21
- un déficit d'investissement de :	7 024,78
- un déficit des restes à réaliser de :	11 651,00
Soit un besoin de financement de :	18 675,78

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	160 436,21
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	18 675,78
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	141 760,43
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	7 024,78

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Beaulieu

Le Maire Jean-François BORIE



COMMUNE DE BEAULIEU

DEL02_09032023

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le **13 MARS 2023**

ID : 007-210700282-20230309-DEL02_09032023-DE



DELIBERATION

du

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

2022

AFFECTATION DES RESULTATS

Date de la convocation : 03/03/2023

Séance du 09/03/2023 à 20 heures 30

Nombre de membres en exercice : **11**

Nombre de membres présents : **8**

Nombre de suffrages exprimés : **9**

Votes Contre : **0**

Pour : **9**

1° Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Jean -François Borie, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	-	50 428,77		90 150,53		97 880,31
Opérations de l'exercice	414 673,02	524 680,46	778 420,31	681 245,00	1 193 093,33	1 205 925,46
Totaux	414 673,02	575 109,23	778 420,31	771 395,53	1 193 093,33	1 303 805,77
Résultat de clôture	-	160 436,21	7 024,78	-	-	110 712,44

Besoin de financement	7 024,78
Excédent de financement	-

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes
		76 781,00
Besoin de financement	11 651,00	
Excédent de financement		

Besoin total de financement	18 675,78
Excédent total de financement	-

2° Considérant l'excédent de fonctionnement,

décide d'affecter la somme de **18 675,78 €** au compte 1068 Investissement

décide de reporter la somme de **141 760,43 €** au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations Mmes :

MMES : BADAROUX-LAFFONT Julie, DIDIER Françoise

et DOS SANTOS Christine MRS : BORIE Jean-François, HUGON Lionel, JOPPART Eric, MERCA Gil, QUENTIN Régis,

ROGIER Jean-Paul

Pour expédition conforme, Le Président,
Jean-François BORIE,



OSOS PROGRAM 1

OSOS PROGRAM 1

1
2
3
4
5
6

1
2
3
4
5
6

1
2
3
4
5
6

1
2
3
4
5
6

OSOS PROGRAM 1		OSOS PROGRAM 1		OSOS PROGRAM 1		OSOS PROGRAM 1
OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	
OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1
OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1
OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1
OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1

OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1
OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1

OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1
OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1
OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1
OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1

OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1
OSOS PROGRAM 1	OSOS PROGRAM 1

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

03/03/2023

Date d'affichage

06/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

17/03/2023

et publication du :

17/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. JOPPART Eric, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procurations :

Mme DELEUZE Chloé donne pouvoir à M. QUENTIN Régis, M. HUGON Lionel donne pouvoir à Mme DIDIER Françoise

Etai(ent) absent(s) :**Etaient excusés :**

Mme DELEUZE Chloé, M. HUGON Lionel, M. ROUX Vincent

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL03_09032023

Objet : Tarif repas cantine adultes

Le Maire rappelle la délibération DEL03_10062021 du 10 juin 2021 fixant le tarif des repas cantine adultes à 5 € le menu du jour ; et la délibération DEL01_09022023 du 9 février 2023 fixant le nouveau tarif des repas de la cantine à facturer aux parents à 3,68 €, à compter du 02/03/2023.

Le Maire propose de maintenir le tarif des repas cantine adultes à 5 €

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de maintenir le tarif des repas cantine adultes à 5 € le menu du jour.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul ROGIER,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BEAULIEU
Le Maire,
Jean-François BORIE,



Section 1: Introduction and Scope of the Assessment

Section 2: Methodology and Data Collection

Section 3: Results and Discussion

Section 4: Conclusions and Recommendations

Section 5: Appendix A - Supporting Information

Section 6: Appendix B - Additional Data

Parameter	Value
Parameter 1	Value 1
Parameter 2	Value 2
Parameter 3	Value 3

Table 1

Table 2

Table 3

Table 4

Section 7: Summary and Key Findings

Section 8: Acknowledgements and References

Section 9: Glossary and Abbreviations

Section 10: Contact Information

Section 11: Revision History

Section 12: Declaration of Interest

Section 13: Final Remarks

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

03/03/2023

Date d'affichage

06/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

13/03/2023

et publication du :

13/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. JOFFART Eric, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procurations :

Mme DELEUZE Chloé donne pouvoir à M. QUENTIN Régis, M. HUGON Lionel donne pouvoir à Mme DIDIER Françoise

Etai(ent) absent(s) :**Etaient excusés :**

Mme DELEUZE Chloé, M. HUGON Lionel, M. ROUX Vincent

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL04_09032023

Objet : Modification crédits portés à la délibération DEL01_12012023

Le Maire rappelle la délibération DEL01_12012023, du 12 janvier 2023, l'autorisant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nouvelles.

En vue d'une meilleure perception de TVA sur les travaux réalisés sur les immeubles, il propose de supprimer les crédits portés à l'article comptable 21321 (Constructions sur immeubles de rapport) : 25 000 € pour les porter au 2313 (Constructions en cours).

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE la modification de crédits portés à la délibération DEL01_09032023 suivante :

- **Article 21321** : Diminution de crédits de 25 000 €
- **Article 2313** : Augmentation de crédits de 25 000 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul ROGIER,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BEAULIEU
Le Maire,
Jean-François BORIE,



